

# Cessons la fuite en avant

Mémoire présenté  
au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie  
par **Sophie Thiébaud** et **Francis Waddell** (citoyen.ne.s)

dans le cadre de la Consultation sur l'encadrement et le  
développement des énergies propres au Québec

Le 30 juillet 2023

## 1. PRÉSENTATION DES AUTEURS DE CE MÉMOIRE :

Nous sommes un couple de parents québécois, citoyens du monde, préoccupés par l'avenir du Québec, de la planète et du futur de nos enfants. Nous sommes, l'un et l'autre, engagé.e.s, dans nos communautés, afin d'améliorer la qualité de l'environnement, faire émerger une réelle transition socio-écologique à l'échelle locale et, définitivement, en action pour la justice climatique.

## 2. TOILE DE FOND :

En réponse à l'invitation du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie à soumettre des mémoires dans le cadre de la Consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec, et bien que nous soyons en été, en vacances, loin de notre quotidien, nous avons pris le temps d'écrire ce mémoire, et nous espérons bien que vous le considérerez. Vous trouverez donc ci-dessous nos recommandations quant aux principales orientations que le Québec devrait adopter, d'après nous, en lien avec notre avenir énergétique.

Tout d'abord, nous nous réjouissons que le gouvernement s'exprime enfin au sujet de la décarbonation du système énergétique québécois. Nous suivons l'émergence de cette orientation, nécessaire, depuis plusieurs années. Elle nous apparaît urgente et prioritaire et nous espérons bien que le gouvernement du Québec mettra en œuvre rapidement dorénavant, les recommandations développées ci-dessous.

## 3. NOS RECOMMANDATIONS :

### RECOMMANDATIONS AU SUJET DE LA GOUVERNANCE

Nous demandons que le gouvernement du Québec :

1. Tienne un vrai **débat de société** pour se donner une **vision collective** de son **avenir énergétique**. Nous voulons participer à un réel exercice de BAPE (Bureau des Audiences Publiques en Environnement) sur l'avenir énergétique du Québec, et nous considérons qu'il est du devoir et de la responsabilité du gouvernement provincial de mettre les ressources et les efforts nécessaires pour organiser ce BAPE, et partir ce débat de société qui s'impose.
2. À partir de cet exercice, nous nous attendons à ce que le gouvernement du Québec élabore, dans la prochaine année, **pour 2024**, une nouvelle **politique énergétique** alignée avec les

objectifs de **lutte au réchauffement climatique**, de **préservation de la biodiversité** et de **justice sociale**.

3. Puisse se doter d'un **plan structuré, avant la fin du présent mandat** de ce gouvernement, pour mettre en œuvre cette politique énergétique. Ce plan devra être assorti de **cibles** finales et intermédiaires et de **mécanismes rigoureux d'évaluation** continue. Le tout afin de s'assurer de la mise en place rapide d'un système énergétique **décarboné**. Celui-ci devra ainsi respecter les **capacités de support des écosystèmes**, garantir la **sécurité énergétique** de la population et assurer des **conditions de vie décentes** à toutes et tous au terme d'une **transition juste** pour les travailleuses et travailleurs concernés ainsi que pour leurs communautés.
4. Nous nous attendons à ce que cette politique et ce plan d'actions se basent sur une reconnaissance des **ressources énergétiques** du sol québécois comme d'un **bien commun**, et non comme des sources intarissables de revenus pour l'État et les compagnies privées.
5. Reconnaisse le système énergétique comme un **service public** dont les **actifs** sont **stratégiques** et **ne doivent pas être confiés au secteur privé**. Ainsi, nous nous attendons à ce que les modalités de prestation des services soient guidées par l'**intérêt général** et la **justice sociale**, et non par la recherche de profit. Dans cet esprit, nous demandons que le gouvernement **n'autorise pas les contrats d'achats privés**, qui marqueraient le début de l'ouverture du marché de détail, et **ne relève pas le plafond de 50 MW pour les projets de barrages détenus par des producteurs indépendants** qui vendent leur production à la société d'État et enfin que le gouvernement **s'abstienne de permettre à des producteurs indépendants de détenir des centrales de 50 MW et plus**.
6. Intègre les objectifs de **lutte au réchauffement climatique** aux **critères de décision** de la **Régie de l'énergie**. Ce qui nous semble totalement cohérent avec l'objectif d'une vision d'un avenir raisonné pour nos enfants, et incroyablement inconcevable que ces critères ne soient pas déjà intégrés actuellement.
7. Renforce le rôle de la **Régie de l'énergie** en tant qu'organisme **indépendant, impartial** et **apolitique**. À cette fin, que le gouvernement québécois modifie la Loi sur la Régie de l'énergie afin que les régisseurs soient nommés par l'**Assemblée nationale** et non plus par le gouvernement. Que le gouvernement modifie les pratiques en vigueur pour que le **pouvoir de directives** du ministre responsable soit encadré de façon plus **restrictive**, et ne soit utilisé que de manière **exceptionnelle** et, en conformité avec la Loi sur la Régie de l'énergie, se

limite à la signification des préoccupations du gouvernement – **ce qui exclut la détermination des dispositifs.**

8. **Élargisse** le rôle de la **Régie de l'énergie** pour inclure la **production d'énergie** en tant qu'activité réglementée et ajoute à son mandat la **planification intégrée des ressources** sur la base d'une participation publique large et réelle.
9. Reconnaisse le **droit** à la **chaleur** et à la **fraîcheur**. Considérant l'importance de se chauffer minimalement en hiver au Québec, ce qui reste vital, notamment pour les ménages moins bien nantis et aussi considérant l'augmentation des vagues de chaleur, qui tuent, prématurément.
10. **Institutionnalise** la lutte à la **précarité énergétique** et travaille en **concertation étroite** avec les organismes de défense des droits pour l'éradiquer.
11. Soumette tout projet énergétique ou minier au **crible** des objectifs de **lutte au réchauffement climatique**, avant les objectifs économiques de profit à court terme, dans le but de la **préservation de la biodiversité**, ainsi qu'au crible des mécanismes les plus rigoureux de consultation assurant son **acceptabilité sociale**.
12. Assure, dans le cadre de tout projet énergétique ou minier, le respect des **droits constitutionnels, internationaux** et **inhérents** des **nations autochtones**, y compris le droit au **consentement préalable, libre et éclairé**.

## RECOMMANDATIONS SUR L'ÉQUILIBRE OFFRE-DEMANDE D'ÉNERGIE

Nous demandons que le gouvernement du Québec :

13. Assure **l'équilibre offre-demande** d'énergie et donc la **sécurité énergétique** de la population, sans fragiliser encore davantage les systèmes biophysiques dont nous dépendons, en donnant la **priorité absolue** à la **sortie complète des énergies fossiles** couplée à la **baisse de la demande d'énergie et de puissance** – *et non au développement de la production énergétique.*
14. Décrète un **moratoire complet** sur l'octroi de **capacité électrique** ou de **fonds publics** à de nouvelles **entreprises énergivores**, tant que la **sécurité énergétique** de la population et la **décarbonation complète de notre système énergétique** ne sont pas assurées.
15. Priorise la **baisse de la demande** d'énergie (la sobriété énergétique), et notamment :

- **sensibilise la population** par des campagnes de communication d'envergure sur l'importance de **réduire notre consommation d'énergie** (valorisation du concept de province carboneutre, surconsommation actuelle, etc...) **et également notre consommation de biens matériels en général** : consommer des biens produits à l'autre bout du monde augmente de manière exponentielle notre empreinte carbone;
- **abandonne** tout projet d'expansion des **infrastructures autoroutières ou aéroportuaires**;
- soutienne massivement la **mobilité active, financièrement** et par ses politiques d'**aménagement**;
- soutienne massivement le **transport collectif électrique, urbain et interurbain**, notamment en investissant, comme la province de l'Ontario, plus de 4 000 \$ par habitant dans le transport collectif au cours de la prochaine décennie (comparativement aux 1 548 \$ prévus au Québec)<sup>1</sup>, et en déployant des mesures dissuasives relativement à l'auto solo dans les secteurs bien desservis par le transport collectif;
- **module** de façon marquée les **subventions** afin de décourager l'achat de véhicules électriques énergivores et d'**encourager l'achat de véhicules électriques légers et très légers** (vélos et autres), sauf pour répondre à des besoins particuliers et dans les secteurs peu propices à l'utilisation de véhicules légers pour le trafic pendulaire;
- révisé les **codes de construction** pour tendre vers des bâtiments à **consommation énergétique nette zéro** et rehausse substantiellement le soutien aux **rénovations écoénergétiques** ainsi qu'à l'achat d'**équipements de chauffage efficaces**;
- En concertation avec les organismes de défense des droits, lance un grand chantier combinant la **décarbonation des bâtiments, la baisse de la consommation d'énergie des bâtiments** et la **lutte à la précarité énergétique**, et pouvant inclure, à titre d'exemples :
  - **l'interdiction** de location des logements dits « **passoires énergétiques** », comme en France;
  - un **vaste chantier de rénovations domiciliaires** et d'installation d'**équipements écoénergétiques sans frais** pour les ménages à revenus faibles et modestes et, dans le cas des locataires, **sans augmentation des loyers** et avec **droit au maintien** dans

---

<sup>1</sup> Alliance TRANSIT, [Consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec – 2023-24](#)

les lieux; à cet effet, rende obligatoire la déclaration des subventions reçues par les propriétaires et leur prise en compte dans les critères d'ajustement de loyers appliqués par la Régie du logement.

16. Au chapitre de la **sortie des énergies fossiles** :

- devance à **2030** l'interdiction des ventes de véhicules à essence;
- assure l'**abandon** graduel mais complet du **gaz naturel** (fossile ou renouvelable) dans le secteur du **bâtiment** en interdisant l'installation d'appareils au gaz pour le chauffage des espaces et de l'eau ou pour la cuisson, qu'il s'agisse de nouveaux équipements ou du remplacement d'équipements en fin de vie, en s'inspirant du [Règlement sur les appareils de chauffage au mazout](#) édicté en novembre 2021;
- n'autorise aucune nouvelle extension de réseaux gaziers et ramène l'amortissement des actifs existants de distribution de gaz naturel de 40 à 20 ans;
- élimine l'usage actuel de brûler du gaz naturel pendant les pointes de demande d'électricité en déployant un programme sérieux d'**aplanissement des pointes, sans recours aux énergies fossiles**, soutenu conjointement par Hydro-Québec et le gouvernement;
- rejette **tout projet alimenté aux énergies fossiles**, même ceux qui se targuent d'être « verts » tels que la fabrication de batteries avec du gaz fossile (des batteries destinées de surcroît à des véhicules électriques énergivores comme le Hummer). Mine de rien, nous avons le droit de vivre, et l'industrie des combustibles fossiles fait barrage à ce droit;
- accompagne et soutienne la **transition des travailleuses et travailleurs** du pétrole et du gaz vers des secteurs compatibles avec les objectifs de lutte au réchauffement climatique et de préservation de la biodiversité;
- intensifie son soutien à la **recherche** visant la décarbonation des **procédés industriels** difficiles à électrifier.

17. Au chapitre du **développement des énergies renouvelables** et des **projets miniers** en lien avec la transition énergétique :

- réitère clairement et définitivement son **refus de l'énergie nucléaire**;
- **rejette** d'emblée tout projet d'**harnachement de rivières naturelles** (d'autant que la rivière La Romaine était déjà promise comme devant être la dernière)
- fournisse un **soutien marqué** à la **géothermie communautaire**, dans les contextes qui s'y prêtent;
- limite la production de **gaz naturel renouvelable** (GNR) à des **quantités restreintes, destinées** à certains usages **difficiles à électrifier** (p. ex. certains procédés industriels ou pour des communautés isolées) mais **cesse de subventionner** la production de GNR à grande échelle pour **injection dans les réseaux d'Énergir et Gazifère** (qui servent principalement au chauffage des bâtiments et à d'autres usages faciles à convertir à l'électricité);
- **combattre**, de manière générale, plutôt que d'augmenter l'accueil, à la **prolifération de projets énergétiques et miniers** qui se déploieraient au détriment des milieux naturels et des milieux de vie;
- soumette tout projet énergétique ou minier au crible de mécanismes rigoureux d'enquête et d'audiences publiques assurant son **acceptabilité sociale**.

## RECOMMANDATIONS SUR LA TARIFICATION

Nous demandons que le gouvernement du Québec :

18. Dans une optique de justice sociale, que Québec adopte des structures tarifaires qui **décourageront** réellement la **surconsommation** d'énergie par les **industries**, les **commerces**, les **institutions** et les **ménages aisés**, tout en priorisant le principe d'**abordabilité** pour les **locataires** et les **propriétaires à revenus faibles ou modestes**.
19. évite toute mesure tarifaire qui **pénaliserait** les **consommateurs d'énergies renouvelables** pour compenser les baisses de revenus ou financer la transition des **acteurs du secteur des énergies fossiles en déclin** (et alors que ceux-ci ont disposé de plusieurs décennies pour redéployer leurs actifs dans des secteurs compatibles avec la lutte au réchauffement climatique). Ainsi, que le gouvernement rejette le « dédommagement » d'Énergir par Hydro-Québec dans le cadre du programme de biénergie.

20. adopte des structures tarifaires qui contribueront à **étaler l'appel de puissance** lors des pointes hivernales de demande d'électricité **sans pénaliser** les **locataires** ni les **propriétaires** à **revenus faibles ou modestes**.

## 4. CONCLUSION

Les déclarations du premier ministre et du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, au cours des derniers mois, ainsi que la lecture des documents fournis en appui à cette consultation ou le contenu du questionnaire que vous proposez à la population, auquel nous avons choisi de ne pas répondre, nous font craindre que la cible de décarbonation d'ici 2050 soit un prétexte utilisé par le gouvernement, et non l'objectif réellement visé, qui serait en fait une vigoureuse relance du développement industriel et son cortège de mesures corrosives pour la nature et la société.

Nous craignons :

- la privatisation et la déréglementation plus ou moins accentuées et plus ou moins déguisées du secteur énergétique;
- le développement effréné de projets énergétiques et miniers qui fragiliseraient encore davantage les écosystèmes et les ressources en eau;
- un nouveau recul des pratiques démocratiques de consultation de la population;
- le maintien du gaz naturel dans les bâtiments au-delà de ce qui est nécessaire;
- un soutien inconsidéré au développement du gaz naturel renouvelable (GNR) à partir de gisements dont le réalisme n'a jamais été démontré et dont la production à grande échelle aurait des impacts écologiques qui n'ont jamais été évalués;
- la place toute symbolique accordée à la sobriété énergétique sans qu'elle soit assortie de mesures concrètes;
- et finalement, le risque élevé d'échec de la décarbonation elle-même qui, même si elle fait office d'objectif officiel, n'a pour ainsi dire aucune chance d'être réalisée d'ici 2050, si elle ne repose pas en priorité et principalement sur **une baisse de la consommation d'énergie** et se fonde plutôt presque exclusivement, comme le propose le gouvernement, sur la construction d'un « demi Hydro-Québec » ou même plus, en 27 ans, et sur la production massive de GNR alors que la faisabilité matérielle de ce mégachantier est aussi incertaine qu'est certaine l'opposition citoyenne à plusieurs des innombrables projets qui le composeraient.

Nous nous objectons d'emblée à ce type de façon cavalière et improvisée de cadrer la réflexion sur l'avenir énergétique du Québec. La priorité accordée jusqu'ici à la hausse du niveau de vie des populations privilégiées a mis une telle pression sur la nature qu'elle a déjà provoqué le dépassement de la plupart des limites assurant la stabilité des systèmes biophysiques dont la vie sur terre dépend, notamment celles qui concernent le réchauffement climatique, la



biodiversité et l'eau douce. Et ce, sans même assurer un minimum convenable à toutes les populations.

**Il est plus que temps d'arrêter cette fuite en avant** et de concentrer nos ressources sur le rétablissement des systèmes qui nous font vivre. **La décarbonation du système énergétique québécois nous en offre une occasion.** Le Québec est à une croisée des chemins. Les orientations énergétiques qu'il adoptera seront révélatrices de sa capacité à prendre acte des défis qui se dressent devant nous avec une brutalité toujours plus manifeste. **Nous espérons donc que les recommandations qui précèdent encourageront notre gouvernement à prendre un pas de recul et à se retirer de cette fuite en avant qui conduit le Québec, l'humanité et l'ensemble du vivant à la catastrophe.**